Image not found or type unknown

# Arret maladie et ancienneté

Par **jouault fabienne**, le **11/05/2017** à **08:35**

bonjour,
Avant la fin de mon cdd de 6 mois, j'ai été en arret maladie d'un mois, j'ai repris mon cdd jusqu'à terme. puis quelques mois après, mon employeur, '"la poste" , m'a embauché suite à un cdd jointif. pour le calcul de mon ancienneté, ils m'ont oter un mois d'ancienneté pour cet arret maladie.
sont ils dans leur droit ?
merci

Par **P.M.**, le **11/05/2017** à **08:38**

Bonjour,
Sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable, un arrêt-maladie non professionnelle n'entre pas dans l'ancienneté..

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés